

## **DECISION MODIFICATIVE N°2**

### **BUDGET DE LA COMMUNE**

### **Année 2025**

La Décision Modificative a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget. Ces crédits doivent être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

<b>DM2</b>		
<b>Présentation par section</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Fonctionnement</b>	353 559 €	99 276 €
<b>Investissement</b>	606 114 €	606 114 €
<b>Total du budget</b>	<b>959 673 €</b>	<b>705 390 €</b>

Cette décision modificative n°2 est proposée en suréquilibre sur la section de fonctionnement.

#### **1. SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **A. Dépenses et recettes réelles d'investissement**

Dépenses réelles : **0 €**

Des ajustements comptables au sein de certains programmes et des virements entre chapitres (20, 21, 22 et 23) sont réalisés sans incidence budgétaire.

Recettes réelles : **0 €**

##### **B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement**

Les dépenses d'ordre d'investissement : **+ 606 114 €**

Les recettes d'ordre d'investissement : **+ 606 114 €**

## 2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : + 99 276 €

Soit

✓ **+ 55 191 € au chapitre 011 – charges à caractère général**

Dont

- + 35 000 € pour le fau cardage du PAARC et l'entretien de divers espaces verts ;
- + 20 191 € de virements de crédits en provenance du chapitre 65 notamment pour financer le contrat de recrutement des médecins.

✓ **- 14 667 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante** correspondant à :

- + 5 524 € d'admissions en non-valeur pour des créances irrécouvrables ou éteintes ;
- - 20 191 € de virements vers le chapitre 011.

✓ **+ 58 752 € au chapitre 68 – dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions** pour la réalisation d'une provision relative aux créances douteuses.

Recettes réelles : + 353 559 €

Soit

✓ **+ 5 981 € au chapitre 70 – Produits des services**

Soit

- + 5 700 € de produits liés à la régie du PAARC pour des locations diverses ;
- + 218 € de recettes pour les animations séniors ;
- + 63 € de redevances pour les hébergements de concentrateurs de gaz.

✓ **+228 870 € au chapitre 73 – Impôts et taxes**

Soit

- + 230 444 € de Dotation de Solidarité Communautaire correspondant à un ajustement après la délibération de la CUD en date du 06/11/2025 ;
- - 1 574 € d'Attribution de Compensation 2025 prévisionnelle conformément à la délibération de la CUD du 06/11/2025.

✓ **+ 7 290 € au chapitre 731 – Fiscalité locale**

Soit

- + 6 027 € pour des rôles supplémentaires d'imposition ;
- + 1 263 € en droits de place (braderies, ducasses et cirques).

✓ **+ 26 538 € au chapitre 74 – Dotations et participations** correspondant à :

- + 20 329 € d'attribution de l'Etat pour financer la nouvelle compétence « Petite Enfance » ;

- + 5 733 € de dotation pour les titres sécurisés : prévu initialement pour 30 000 € au budget, elle s'élève pour 2025 à 35 733 € ;
- + 2 250 € de participation départementale pour le spectacle de l'Orchestre National de Lille ;
- + 3 126 € de compensation pour service d'accueil pour des jours de grèves de 2024 ;
- - 4 900 € correspondant à des virements vers le chapitre 75 pour le changement d'imputation comptable concernant l'encaissement de fonds de concours.

✓ **+ 62 809 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante**

Dont

- +24 700 € de remboursement d'assurance pour un capital décès payé par la collectivité ;
- +13 772 € de loyers correspondants à des ajustements 2025 par rapport à la prévision budgétaire ;
- + 9 515 € de redevances du camping avec l'actualisation des redevances prévues au contrat et la redevance de super performance selon le chiffre d'affaires de l'année précédente ;
- +6 740 € de remboursement de sinistre pour la réfection d'un trottoir boulevard Léo Lagrange ;
- +8 023 € pour les fonds de concours prévus initialement au chapitre 74 (4 900 €) et des ajustements CUD pour le transport des écoliers et les ateliers linguistiques ;
- +2 012 € de subvention pour le projet CSU ;
- -2 000 € pour l'ajustements de recettes liées au remboursements des frais médicaux récupérés auprès des familles pour les séjours de classes de neiges (prévision initiale de 2 500 €).

- ✓ **+ 16 547 € au chapitre 77 – produits spécifiques** correspondant principalement à des remboursements de fluides (eau et électricité) sur des exercices précédents.
- ✓ **+ 5 524 € au chapitre 78 – produits spécifiques** pour les reprises de provisions liées à l'admission en non-valeur de créances n'ayant plus lieu d'être provisionnées.

**B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement**

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : **0 €** ;

Les recettes d'ordre de fonctionnement : **0 €**.